

Parlements et espace public

Hélène MIARD-DELACROIX

RÉSUMÉ

Les parlements en Europe sont le lieu où délibèrent les représentants des citoyens. Ils permettent l'expression de la volonté générale par la délégation et le mandat. Selon l'origine du mot utilisé en Angleterre depuis le XIII^e siècle, les parlements sont des lieux de la parole et les espaces d'une communication s'organisant en interne comme en interaction avec l'extérieur. L'introduction de techniques (de la presse à la radio et télévision) a transformé les modes d'interaction entre élus et représentés.



Le lieutenant-colonel Tejero à la tribune des orateurs pour le Congrès des députés au cours de la tentative de coup d'état du 23 Février 1981.

Les parlements en Europe sont le lieu où délibèrent des députés qui représentent les gouvernés, c'est-à-dire, depuis l'établissement de la démocratie parlementaire, l'ensemble des citoyens. Avec la mise en place progressive de systèmes parlementaires, la fonction de ces assemblées a changé, passant du conseil donné par des aristocrates et quelques bourgeois au prince jusqu'à l'expression de la volonté générale par le biais de la délégation et du mandat à la fin du XVIII^e siècle. Au XIX^e siècle, les parlements se sont imposés comme lieu de pouvoir en Europe, avec des décalages selon les régions et les États. Une culture parlementaire s'est formée dans cette expérience commune. Partant du modèle britannique ou français et par le biais de transferts, s'est unifié, dans un processus lent, un modèle de pratique devenu commun aux États européens de nos jours.

Selon l'origine du mot utilisé en Angleterre depuis le XIII^e siècle, les *parlements* sont par essence des lieux de la parole et les espaces d'une communication s'organisant autant en interne qu'en interaction avec l'extérieur. L'introduction successive de techniques telles la sténographie, la machine à écrire, la photographie, la télévision puis les techniques digitales a transformé les modes d'interaction entre élus et représentés. Pour autant, le regard

critique des citoyens sur leurs représentants n'est pas un phénomène aussi récent que le laissent croire les reproches actuels.

Depuis le XIX^e siècle, les parlements – ou plus particulièrement les chambres basses – des États européens sont l'espace physique et institutionnel de communication avec la nation. Loin de se réduire au message allant d'un émetteur à un récepteur, une communication est un processus dynamique. Ni simple forme, ni décoration, c'est une interaction créant une réalité sociale. Les parlements sont à cet égard le lieu de la controverse politique institutionnalisée. Ils tiennent leur légitimité de ceux qu'ils représentent et assurent la présence symbolique de ces absents. Ainsi le parlement a-t-il une fonction à la fois instrumentale (il doit obtenir un résultat) et symbolique (il donne du sens au politique) en agissant au nom de la société dont il est censé refléter les soucis et les besoins.

Outre la fabrication des lois, le travail parlementaire est une interaction entre députés, égaux dans l'hémicycle. Leur désaccord a été institutionnalisé par des premières règles du parlement anglais autour de 1530, dans les *Standing orders* de 1678, puis avec la Constituante lors de la Révolution française. Après avoir opposé parlement et gouvernement au XIX^e siècle, la confrontation concerne aujourd'hui majorité et opposition au sein même du parlement. Les deux parties de la nation siègent face à face à la Chambre des communes britannique.

Le conflit passe par la délibération et l'éloquence. Depuis le XIX^e siècle, ce sont les orateurs qui donnent voix et visage au parlement, un lieu réglé par des conventions, des rituels, c'est-à-dire des séries d'actions formalisées. Cette mise en scène ritualisée permet d'établir la communauté tant à l'intérieur qu'avec le corps social à l'extérieur.

Aussi la nature d'un parlement est-elle la représentation, dans deux sens du terme. Il s'agit à la fois d'une parole « au nom de », par délégation de pouvoir, et de la mise en scène d'une fonction dans un système institutionnel (vote du budget, vote des lois et, selon les constitutions, contrôle plus ou moins réel du gouvernement). À partir du XIX^e siècle, le système de représentation s'est allié au principe démocratique. Les élections réalisées par le biais des partis en ont fait un espace de plus en plus ouvert, permettant l'interpellation et le désaccord entre élu et représenté. Cette situation fondamentale de conflit est associée à des prérogatives : la liberté du député dans l'exercice de son mandat et le droit de manifester et de protester pour les représentés.

La particularité de l'espace de débat public est, partout en Europe, matérialisée dans un bâtiment. Le style architectural et l'organisation en différents sous-espaces (salle plénière, tribune des orateurs, galerie pour le public) sont symboliques, comme l'est la forme de l'hémicycle. Certaines démocraties anciennes, comme la France ou l'Angleterre, ont repris des codes monarchiques puis créé des codes narratifs propres, parfois républicains, telle l'entrée en séance du président de l'Assemblée nationale en France. À l'inverse, l'Allemagne fédérale a choisi la modestie et posé, après 1945, le postulat de la transparence et de l'ouverture. Cette approche se retrouve dans l'architecture des parlements de l'Europe unie (Conseil de l'Europe, Parlement européen à Strasbourg et à Bruxelles).

Parmi les conventions protégeant l'espace du politique du recours à la violence physique, l'éloquence est l'art de la langue maîtrisée, illustrée sous la III^e République en France. Dans les parlements d'États plurilingues, la langue a été un enjeu de pouvoir avant la Première Guerre mondiale. À l'exemple du tchèque en Bohême et en Moravie et des différentes langues de l'Empire des Habsbourg, la lutte contre la langue dominante et imposée au parlement a exprimé le refus de la répression des particularismes et l'affirmation des minorités.

C'est en France, à partir de la Révolution, que s'est établie la présence d'un public comme instance de contrôle du Parlement. Les séances publiques ont multiplié les acteurs et fait sortir l'élite parlementaire de son système autoréférentiel en favorisant la carrière de tribuns qui allient gestuelle et rhétorique. Contre cette évolution, l'Angleterre et les États de l'espace germanique ont maintenu le huis clos jusqu'à la révolution de 1848, avant de se détourner progressivement de la tradition de confidentialité des débats, mais tout en maintenant la notion d'une zone protégée prohibant les intrusions.

Malgré la présence d'un public progressivement plus nombreux au sein des hémicycles, les parlements d'Europe ont adopté une communication indirecte, symbolisée et théâtralisée, et surtout médiatisée. En deux siècles, le rôle

des médias est devenu essentiel dans leur communication avec l'extérieur. Bien avant que la télévision permette d'assister aux échanges à distance, la publication des comptes rendus des débats, les articles de presse et les caricatures (comme celles d'Honoré Daumier dans *Le Charivari* en 1848-1850) ont livré des informations de seconde main. Se concevant comme des intermédiaires, voire comme les avocats de la volonté générale, les médias ont encouragé les interactions entre parlementaires et journalistes, liés dans une observation réciproque. Ces échanges avec l'opinion publiée, et non publique, ont fondé une relation triangulaire particulière entre parlement, opinion et médias. Plusieurs pays ont résisté à l'entrée de ces derniers dans les parlements : en Grande-Bretagne, l'accès de la presse aux Communes a été refusé jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle et l'entrée de la télévision interdite jusqu'en 1989. Depuis le milieu du XX^e siècle, en même temps que se multiplient les espaces de communication hors du parlement (interviews, conférence de presse fédérale en Allemagne, *talk-shows*), on assiste à l'hypertrophie des médias dans les parlements.

Mais bien avant qu'existent les médias du XXI^e siècle ont été mises en scène, au sein des parlements, des formes diverses de protestation ou de blocage. Il en va ainsi de la pratique de l'obstruction, notamment irlandaise au parlement à Londres ou des minorités à Vienne autour de 1900. L'histoire parlementaire de plusieurs pays d'Europe a été interrompue au XX^e siècle par la mise en place de régimes autoritaires ou communistes. C'est justement l'enceinte du parlement qu'ont choisie les ennemis du parlementarisme pour se mettre en scène : c'est le cas lorsque 107 députés du parti nazi NSDAP, en uniforme, entrent au Reichstag le 13 octobre 1930 ; c'est encore le cas lors du putsch militaire manqué du colonel Tejero aux Cortes, à Madrid, le 23 février 1981.

L'histoire des parlements en Europe est marquée par une continuelle volonté de communication avec l'extérieur, où l'apparition de nouvelles techniques ne fait que changer le prisme d'observation des politiques. Les critiques les plus récentes contre des parlements prenant leurs décisions sans tenir compte des représentés ou se réduisant à un théâtre sans réel pouvoir de décision accompagnent cette histoire depuis le début du XIX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

CREW, Emma, MÜLLER, Marion G. (dir.), *Rituals in Parliaments. Political, Anthropological and Historical Perspectives on Europe and the United States*, Frankfurt/M., Peter Lang, 2006.

ROUSSELIER, Nicolas, *Le parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

SCHULZ, Andreas, WIRSCHING, Andreas (Hrsg.), *Parlamentarische Kulturen in Europa. Das Parlament als Kommunikationsraum*, Düsseldorf, Droste, 2012.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/l'europe-politique/espace-public-et-projet-europeen/parlements-et-espace-public>